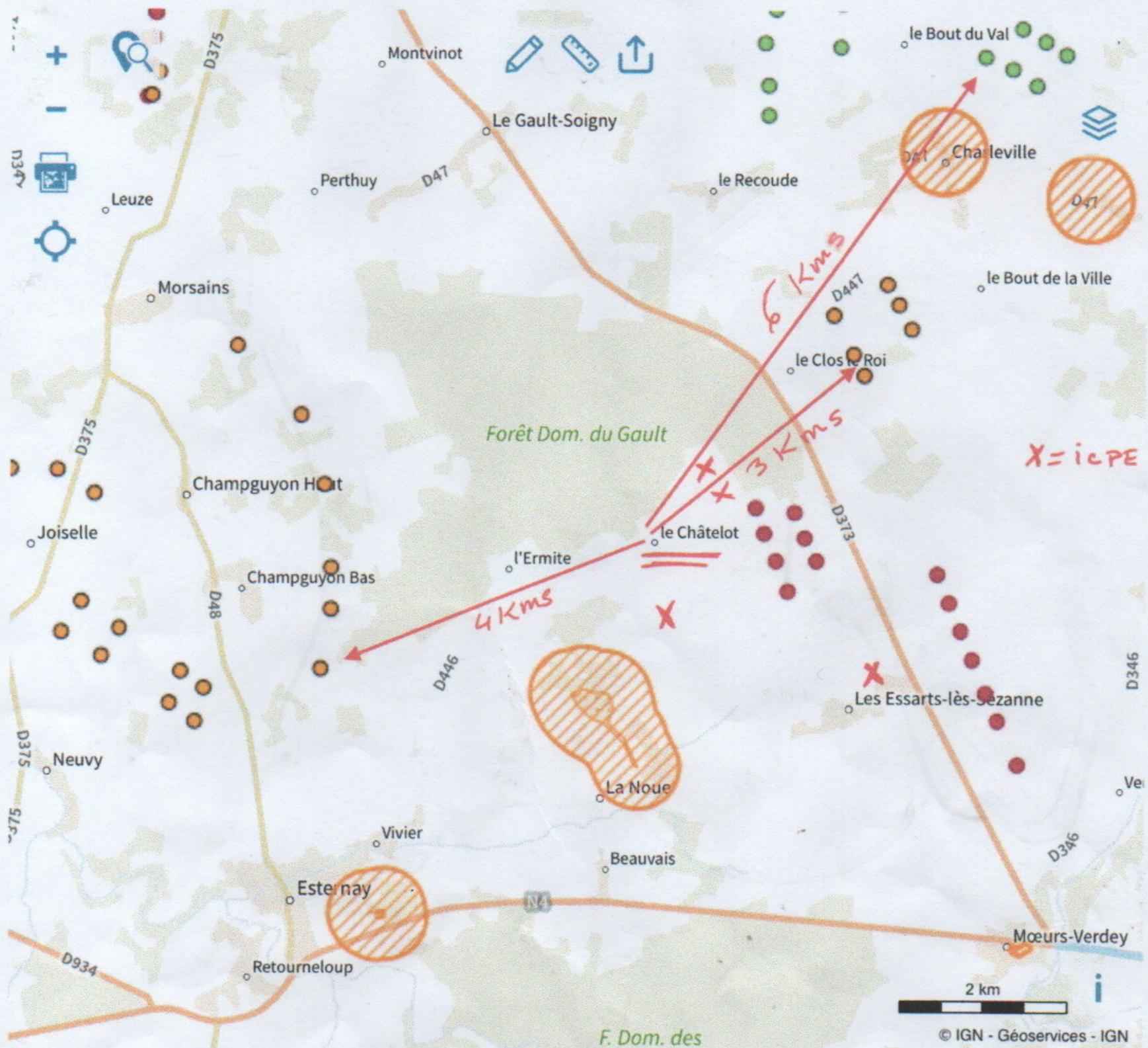


Remarques concernant le projet du parc de la Grande Contrée à Charleville

Nous résidons au Châtelot, hameau des Essarts les Sézanne situé en hauteur par rapport à Charleville et à seulement 3kms du projet dit parc de la Grande Contrée.

La vue du parc de la Grande Contrée n'en sera que plus impactante. En effet, nous apercevons déjà considérablement les éoliennes présentes, à 6 kms (cf. carte jointe) cumulées à ce parc situé à 3 kms de notre hameaux avec celui de Champguyon (Griottes) à 4 kms revient à nous condamner **zone industrielle!!!!**



Nous vivons en hameaux avec toutes les contraintes que cela impose comme la distance avec écoles, commerces, hôpitaux, travail....etc....notre seul réel bien être est l'environnement dont le paysage est essentiel et pour lequel **nous sommes les garants d'un réel stockage pérenne de carbone au sol par nos jardins, prairies et arbres qui mis bout à bout sont indispensables à notre écosystème.**

Ce parc éolien ne fera que ruiner définitivement nos efforts de conservation de notre patrimoine et environnement par ses effets cumulés de troubles grandioses du voisinage (pollutions lumineuses, auditives, visuelles....)

Je vous invite à venir voir **l'encerclement** industriel **ecoagressif** que nous subissons de plus en plus et qui, avec ce parc sera à son comble!! Et ce en quelques années seulement. De nuit c'est impressionnant!!

Avec ce parc, ce seront 5 icpe dont 70000 volailles au même lieu, un methaniseur de 100t/j et enfin plus d'une quinzaine d'éoliennes qui seront accolées à la lisière de la forêt du Gault.

C'est alarmant sachant que dans ce dossier, pour exemple, on nous présente, des études sur les Chiropteres datées de 2020, hors la date de la mise en service de la dernière icpe est oct. 2023!

Étude sur les Chiropteres qui ne tient d'ailleurs absolument pas compte de la forêt du Gault puisque d'après [redacted] responsable LPO, la forêt n'a à sa connaissance jamais été étudiée. Cf.copie mail :

Le 22 nov. 2023 à 12:20, [redacted] a écrit :
Bonjour,

Comme évoqué à l'instant par téléphone, à ma connaissance aucune étude sur les chiroptères n'a été menée par les associations chiroptérologiques dans la Forêt Domaniale de la Forêt du Gault.

Me concernant je suis passé une fois dans les années 2019-2021 afin d'envisager la mise en place d'une étude sur les chauve-souris dans la forêt du Gault, mais au regard des boisements (très jeunes), j'ai privilégié l'étude en Forêt de la Traconne et des Loges à Gond.

Restant à votre disposition,

[redacted]
Chargé de mission
LPO Champagne-Ardenne

parle d'ailleurs dans son mail, de boisement très jeune de cette forêt, alors que cette forêt rattachait celle de la Traconne avant d'être essarté d'où les Essarts les Sézanne nommé au moyen âge les Grands Essarts. Elle a même appartenu au Maréchal Fabert en 1658 (qui fit d'ailleurs un scandale par la suite...)...etc
<https://hal.science/hal-03483781/document>

		BOIS DE DITES	41
		Bois de Rémy	931
Laon		Pas de forêt royale	—
Brie	Crécy-en-Brie	Forêt de Crécy	5 130 (15)
Sézanne		Forêt de la Traconne	3 217
		Le Bois de Feu	496
		Le petit bois	107
		La Petite Forest	130
		Forêt de Gault (13)	4 605
Perche	Bellême	Forêt de Bellême	4 577
		Le Buisson d'Ambray	171
Mortagne		Forêt du Perche	3 895
		Forêt de Réno (14)	1 807
Picardie et Pays Reconquis	Boulogne-sur-Mer	Forêt de Boulogne	4 432
		Forêt de Surène (ou d'Esvrenne).	2 248
		Bois Quesnet	12
		Triage de l'Hermitage	234
		Bois de Monts	74
		Bois de Hardelet	1 220
Calais		Forêt de Guines (15)	1 808

(11) La forêt de Châteauneuf vendue à l'époque de Mazarin fut récupérée en 1665.

(12) Les maîtrises de Châteauneuf et Champrond furent supprimées le 13 août 1669 et devinrent simples grueries, rattachées à la maîtrise de Dreux. La maîtrise de Laon fut également supprimée.

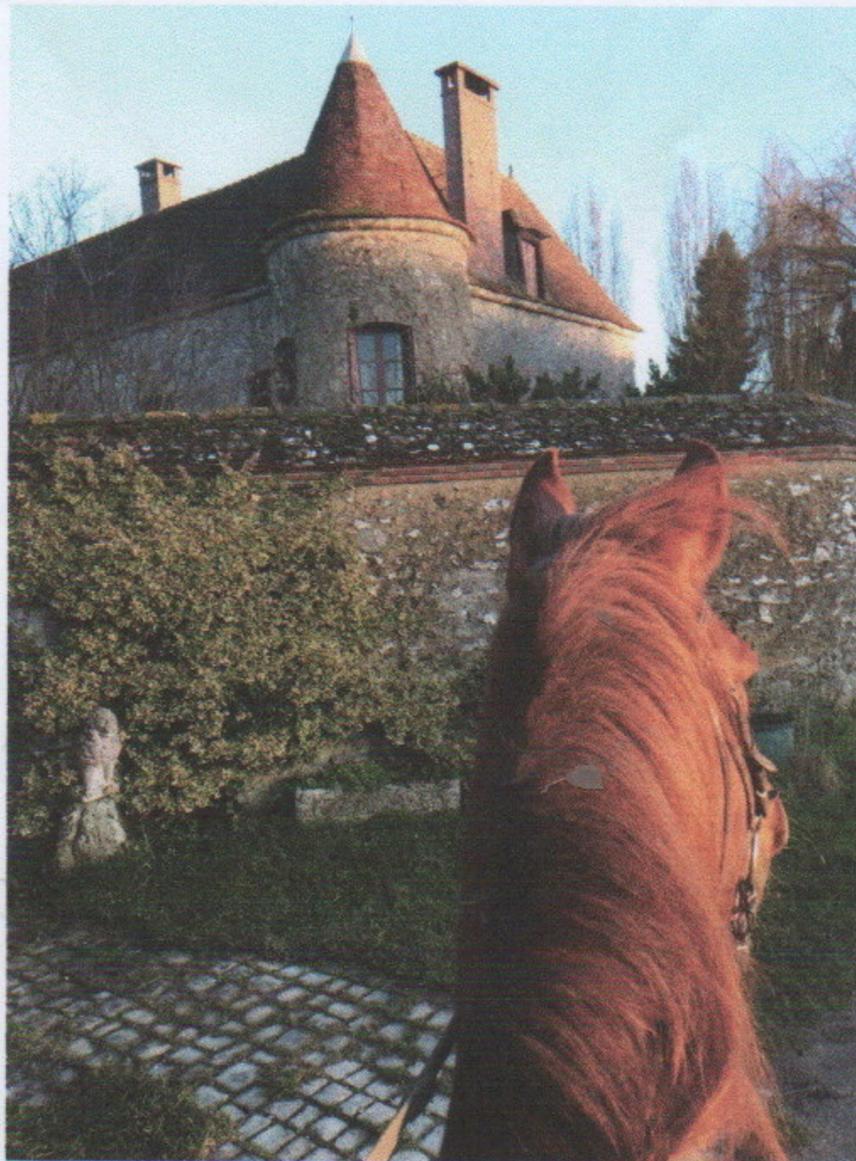
(13) Récupérée sur le maréchal de Fabert à qui elle avait été vendue par engagement en 1658; à noter que la maîtrise de Sézanne était rattachée avant l'édit d'août 1669 à la grande maîtrise de Champagne.

(14) Le Buisson d'Ambray fut repris au marquis de Laigle et la forêt de Réno à la dame de la Frette en 1665. La forêt de Bellême resta engagée au sieur de Laigne, et la forêt du Perche aux Guises.

(15) Maîtrise supprimée le 13 août 1669, mais rétablie le 30 mars 1672 à cause de l'entretien des canaux de la région.

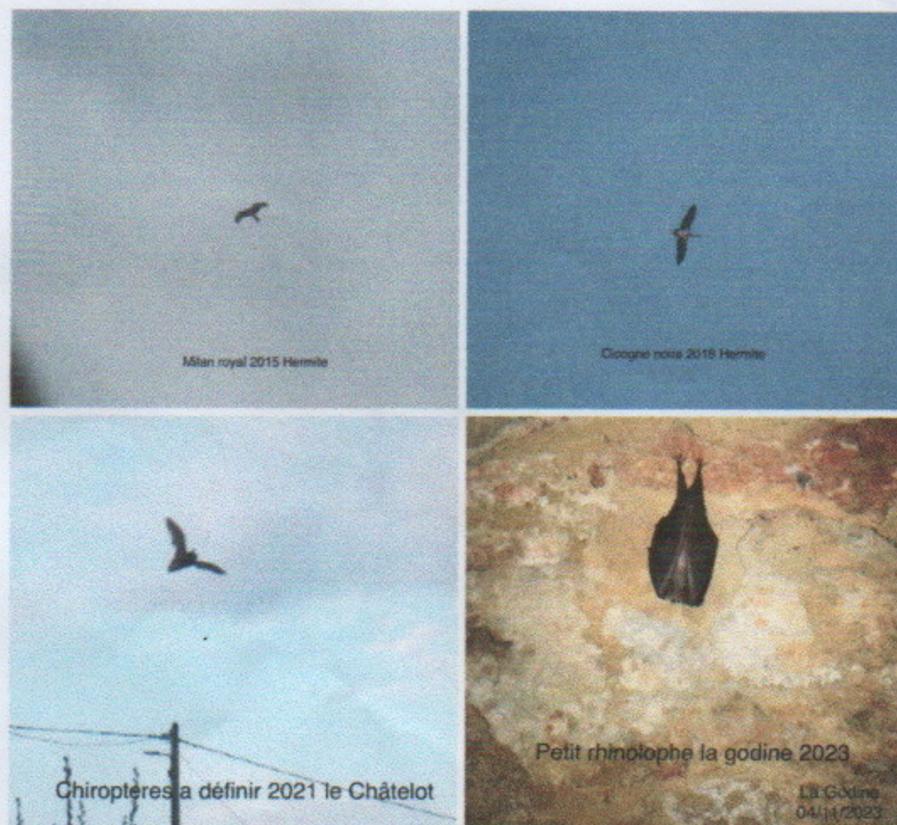
Après la tempête de 1999 par des vents de 140km/h beaucoup d'arbres remarquables ont survécu dont **5 sont officiellement reconnus par l'ONF**.... Cette forêt a aussi vécu de plein fouet la bataille de la Marne en 14/18....etc

C'est un lieu plus que chargé d'histoire, du Clos le Roi (lieu du parc de la Grande Contrée) en passant par les hameaux de La Godine, le Châtelot, L'Hermite jusqu'à Champguyon, on y retrouve, pour exemple, les seigneuries des frères Largentier avec un patrimoine plus que remarquable.....etc (nombreux écrits en témoignent.)



La Godine

Cette forêt, certes, a des boisements jeunes mais aussi extrêmement anciens. Et de nombreuses espèces animales déjà référencées y sont présentes et **elles sont toutes déterminantes ZNIEFF.**



Cette forêt doit être considérée comme telle.

Cumuler jusqu'à 2 parcs éoliens, un méthaniseur, et 70 000 poules **autour d'une forêt moyenâgeuse sans même une étude sérieuse quand aux effets néfastes que cela pourraient engendrer sur son écosystème est un véritable scandale.** (Lumière, bruit, circulation routière, raticide, vermifuge et insectifuge pour volaille, digestats, récolte CIVES aux période de reproduction, pesticide....etc).

S'il faut plus d'un an à l'homme sur l'INPN (institut national protection nature) pour valider l'observation d'une espèce, combien mettra t'il de temps à la détruire?

DEMANDE #150484

Thématique : INPN - Question générale (Question générale)

Statut : Réponse reçue

Sujet : chauve souris

Message : Bonjour, Je voulais savoir pourquoi les chauves souris que j'ai observées et signalées sur la commune n'étaient pas référencées dans votre base de données? Recherche Les Essarts les Sézanne égal zéro chiroptère? Bien cordialement.

Réponse : Bonjour, Cela prend du temps avant qu'une observation arrive sur l'INPN (parfois plus d'un an). Car une donnée doit être vérifiée, dédoublonnée le cas échéant, standardisée avant d'être intégrée dans une base de données régionale, puis nationale et internationale. Elle peut aussi provenir d'une base internationale et ajoutée à une base nationale. Cela dépend aussi de comment vous avez fait l'observation ; sur l'application INPN Espèces ? Sur l'application iNaturalist ? Sur CardObs ? Sur une plateforme régionale ? Pour comprendre comment cela se passe, je vous suggère de consulter la page Contribuer sur le site de l'INPN (<https://inpn.mnhn.fr/programme/donnees-observations-especes/contribuer>) et aussi l'illustration de la page n°5 du Livret

Historique

Afficher	Plus	Rechercher :	
Exporter			
Date	Action		
16/11/2023 13:26:20	Réponse		
Affichées 1 à 1 de 1 lignes		Précédent	1 Suivant

Fermer

Nous, Collectif du Châtelot, pour toutes ces raisons nous nous opposons totalement à ce projet. Nous savons tous qu'il ne fera qu'imperméabiliser un peu plus les sols pour ne laisser dans quelques années que des déchets non recyclable à nos enfants.

